BRUNO STUDER

Les députés La République En Marche !

ASSEMBLÉE NATIONALE

VOTRE DÉPUTÉ

la lettre

NOVEMBRE 2021

Chère Madame, cher Monsieur,

J'ai souhaité dans cette nouvelle lettre (la 14e du mandat) revenir sur **quelques combats** que j'ai particulièrement **portés en votre nom** depuis mon élection en juin 2017.

Mon premier, celui pour **faire vivre le débat démocratique** et **favoriser la participation** des habitants de la circonscription à travers les consultations que j'ai menées en porte-à-porte depuis le début du mandat (pages 2 et 3).

Mon deuxième pour la **protection des enfants sur internet** (pages 4 à 7), notamment pour garantir leur sécurité devant mais aussi derrière l'écran.

Mon troisième au service de la **lutte contre les violences conjugales** (page 8) en France et dans notre circonscription.

Je reviendrai sur mon bilan de manière plus globale lors de mes **réunions semestrielles** (déjà 90 organisées depuis 2017) d'ores et déjà prévues en **janvier 2022**.

Je reste comme d'habitude à votre écoute et à votre disposition.

SUR LE TERRAIN : RETOUR SUR LES CONSULTATIONS MENÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION **P. 2-3**

LEGISLATIF : IL Y A UN AN ÉTAIT VOTÉE LA LOI STUDER PROTÉGEANT LES ENFANTS INFLUENCEURS **P. 4-5**

CONSTRUIRE ENSEMBLE : VERS UNE LOI POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS SUR INTERNET **P. 6-7**

> Suivez votre député

#CIRCO6703
#AfCultAN

14 rue du Brochet
67300 Schiltigheim

tél. 03 88 04 20 73
contact@brunostuder.fr

www.brunostuder.fr

SUR LE TERRAIN

Venir frapper à toutes les portes de la circonscription : un engagement pour faire vivre le dialogue républicain

9 consultations menées

43 500 portes frappées

Depuis 2017, j'ai cherché avec mon équipe à faire vivre au quotidien le dialogue républicain en venant à votre rencontre, le plus souvent en porte-à-porte ou sur les marchés de la circonscription.

Vous consulter !

- ➔ Pour préparer des textes de loi ou des débats : mobilité, politique migratoire, retraites, par exemple
- ➔ Pour réfléchir ensemble sur des sujets qui vous touchent comme celui portant sur la fin de vie
- ➔ Pour m'assurer de l'application des réformes comme celles concernant l'école
- ➔ Pour bénéficier de vos remontées de terrain et de vos propositions : sécurité, justice

Du porte-à-porte à l'hémicycle : la loi contre les rodéos motorisés

C'est grâce aux échanges que j'ai eus en porte-à-porte que j'ai pu identifier des leviers d'actions pour lutter plus activement contre le phénomène des rodéos motorisés.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI CONTRE LES RODÉOS MOTORISÉS VOTÉE À L'ÉTÉ 2018 :

➔ *une définition du rodéo motorisé qui permet aux forces de l'ordre de qualifier le délit en tant que tel*

➔ *des peines prévues pour l'incitation et l'organisation de rassemblements destinés à faire des rodéos motorisés (jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende)*

➔ *la confiscation obligatoire du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, sauf décision contraire et motivée du juge*

La lutte contre les rodéos motorisés cette année dans le Bas-Rhin :

1 opération ciblée /semaine

20 interpellations

23 saisies d'engins

Nouvelles modalités de vote : QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Au cours du mois de juillet, vous avez peut-être eu l'occasion de répondre à un questionnaire qui portait sur les modalités de vote lors des élections, sur votre intérêt pour le vote par internet ou sur une adaptation des jours d'ouverture des bureaux de vote par exemple.

En effet, à la suite de la très forte abstention des scrutins de cette année et aux élections municipales de 2020, j'ai décidé de vous consulter en porte-à-porte avec mon équipe à Hœnheim, Bischheim, au Wacken ou encore sur les différents marchés de la circonscription afin de recueillir votre avis sur cette question. Vous êtes plus de 600 à avoir pris le temps de répondre à mes questions et je tiens à vous en remercier.

Les résultats

Pour 91% des personnes ayant répondu il est important d'aller voter

- ***21%*** ***par devoir***
- ***19%*** ***pour exercer un droit***
- ***14%*** ***pour faire vivre la démocratie***
- ***9%*** ***pour participer à la vie citoyenne***

57% des personnes ayant répondu vont voter à chaque élection

17% proposent de prendre en compte le vote blanc

56% voteraient par internet s'ils le pouvaient

Télécharger la synthèse complète de la consultation sur mon site www.brunostuder.fr

Intérêt pour le vote par internet selon l'âge

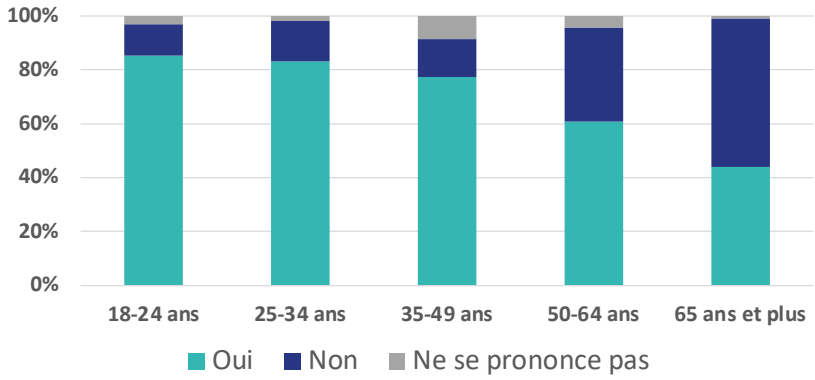

...et maintenant ?

Le 6 octobre dernier, j'ai remis les résultats et une analyse de cette consultation au Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand ainsi qu'au député Stéphane Travert, rapporteur de la mission d'information visant à identifier les mesures permettant de renforcer la participation électorale.

Une consultation a également été lancée au niveau national. La mission doit rendre ses conclusions avant la fin de l'année.

Plus d'informations sur www.assemblee-nationale.fr

Il y a un an : la loi Studer pour protéger les enfants influenceurs

Le 19 octobre 2020 était promulguée la loi visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne, dite loi « enfants influenceurs » ou loi Studer.

Cette loi, qui faisait alors de la France le premier pays au monde à prendre des dispositions législatives pour protéger ces enfants, a eu un retentissement mondial (voir ci-contre).

La fin du vide juridique

Cette activité d'enfant youtubeur, influenceur ou e-sportif n'était jusqu'alors encadrée d'aucune manière, laissant le champ libre à des abus de tout genre.

Il est désormais obligatoire pour les parents d'enfants de moins de seize ans d'obtenir un agrément pour ce type d'activité.

Le régime de protection prévu pour les enfants acteurs ou mannequins a été étendu à ces activités sur internet, limitant ainsi le nombre d'heures par semaine qui peuvent y être consacrées.

Les revenus générés par les vidéos sont également protégés et placés à la Caisse des dépôts et consignations jusqu'à leur majorité.

Un droit fondamental : le droit à l'oubli

Les plateformes sont désormais dans l'obligation de retirer les vidéos dans lesquelles figurent les enfants lorsqu'ils le demandent, même sans le consentement de leurs parents.

Et la suite ?

Cette loi permet d'avancer sur le sujet du droit à l'image des mineurs, qui dans le cas des enfants youtubeurs est au coeur d'un conflit d'intérêts : protéger ou exploiter. Protéger l'intimité ou rechercher la viralité.

Le combat continue, notamment à l'échelle européenne, pour mieux réguler les géants du numérique.

Si la loi protégeant les enfants influenceurs m'était contée...

Dans son livre « Les enfants sont rois » paru en mars dernier aux éditions Gallimard, Delphine de Vigan a choisi de parler d'internet, de Youtube, de la téléréalité mais aussi du parcours de la loi protégeant les enfants influenceurs que l'auteure a suivi de près.

À travers ce roman qui prend la forme d'un thriller, Delphine de Vigan traite pleinement de la question de l'exposition des enfants et de l'exploitation commerciale de leur image dans un monde numérique qui nous échappe. Cela donne un récit plaisant à lire, très bien documenté et qui nous pousse à réfléchir.

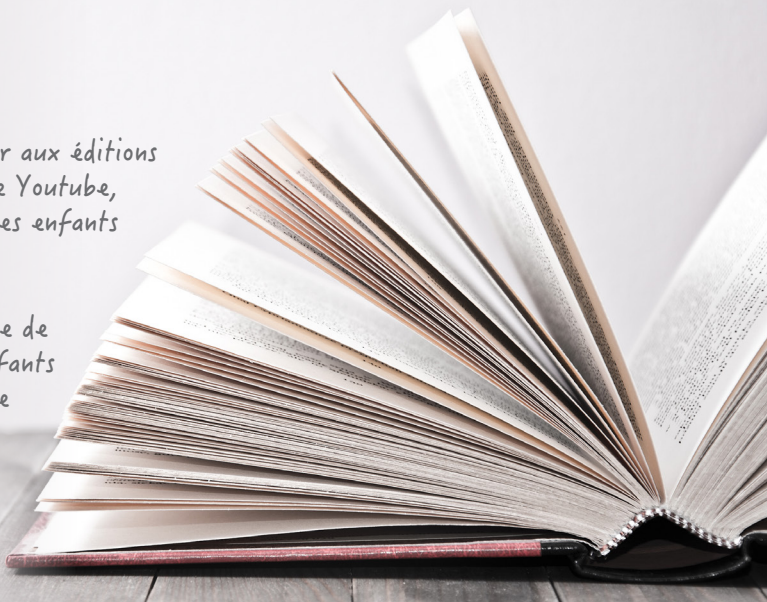

Une loi au retentissement mondial

stern — **Allemagne**

12.10.2020, 22:32 Uhr

Immer mehr Menschen verdienen als sogenannte Influencer ihr Geld – auch viele Kinder sind dabei. Die sollen in Frankreich zukünftig durch ein neues Gesetz geschützt werden.

Während das Wort "Influencer" vor zehn Jahren vielleicht noch niemandem so richtig bekannt war und der Gedanke, mit persönlichen Blogs und Social-Media-Profilen Geld verdienen zu können, geradezu absurd klang, ist der Beruf der One-Man-Vermarktungs-Maschine inzwischen mitten in der Gesellschaft angekommen. Immer mehr Unternehmen entscheiden sich bei ihren Werbekampagnen dafür, Influencern Geld zu zahlen, damit diese ihre Produkte promoten.

Besonders jüngere Zielgruppen können so gut erreicht werden. Kein Wunder also, dass auch immer mehr Menschen unter 18 als Influencer Geld verdienen. In Frankreich soll dem nun Einhalt geboten werden.

Correio Braziliense — **Brésil**

REDES SOCIAIS

França é o primeiro país a regulamentar atividade de influenciadores mirins

Parlamento francês aprovou, por unanimidade, lei que regulamenta a atuação de crianças como influenciadoras digitais

BBC NEWS — **Royaume-Uni**

France passes new law to protect child influencers

7 octobre 2020

France has introduced a new law to protect young social media stars.

The legislation aims to regulate the hours under-16s can work online and what happens to their earnings.

It also enshrines the right to be forgotten, meaning that platforms will be obliged to take down content on the child's request.

The popularity of child influencers has grown rapidly in recent years, with a number of young names appearing on the list of YouTube's top earners.

The change will make France a pioneer in the rights of child social media stars, the MP behind the bill, Bruno Studer, was quoted as saying by Le Monde newspaper.

時事通信社 — **Japon**

2020.10.07 12:57 | World eye

「キッド・インフルエンサー」法案、ＳＮＳで稼ぐ子どもを保護　フランス

【パリＡＦＰ＝時事】ユーチューブやインスタグラムで有名になった子どもたちを労働者とみなすべきか？ そうした子どもたちの稼ぎを誰が管理するのか？ フランスは、6日に議会を通過した法案でこうした疑問に答えようとしている。（写真は資料写真）

ソーシャルメディア上で大勢のフォロワーを持つ未成年者が増えている。コンテンツは学校や家庭での出来事を撮影したものから、いじめから音楽まで日常的な問題について語り合うもの、ゲームやメーキャップなどの商品をレビューするものなどさまざまだ。

pap — **Pologne**

Francja wprowadza przepisy chroniące nieletnich influencerów w sieci

LA VOZ DE CÁDIZ — **Espagne**

Francia enmarca jurídicamente el trabajo de los menores «youtubers»

Las discusiones que han llevado a su adopción evidencian que algunos casos pueden ser una forma moderna de explotación

Par ABC • 8 octobre 2020

Francia ha decidido colmar el vacío jurídico relativo a la explotación comercial de los **niños en las plataformas digitales** con una proposición de ley que marca los límites y prevé sanciones en caso de que no se haya declarado la relación laboral.

El Parlamento francés la aprobó este martes por unanimidad con 69 votos a favor y, a la espera de su publicación en el Boletín del Estado y de que nuevas disposiciones precisen en algunos casos el **umbral a partir del cual puede considerarse un trabajo**, el país se congratula ya por haber sido el primero en abordar este tema.

«Aunque puedas alegrarte de las nuevas formas de creación, es importante recordar que el trabajo de los niños **está prohibido**, incluso en internet», explicó este miércoles a EFE su impulsor, el diputado del partido gubernamental La República en Marcha (LREM) Bruno Studer.

Hormigatv — **Venezuela**

Noticias

EN FRANCIA FUE APROBADA LEY DE PROTECCIÓN A MENORES INFLUENCERS EN PLATAFORMAS DIGITALES.

Esta ley creada por el diputado Francés Bruno Studer y aprobada recientemente, coloca a Francia como pionera en la industria de los niños influencers, por proteger su integridad e intereses.

Por **Redacción Hormigatv** - 9 octubre, 2020

POLITICO — **Union européenne**

France to introduce legal protection for YouTube child stars

France is the first country to set rules to ensure child influencers on the internet are not exploited, including by their parents.

Protéger nos enfants sur internet :

Vers une loi pour généraliser le contrôle parental sur internet

Mon engagement au sein de la majorité sur la protection des enfants sur internet

Oct. 2018 : rapport d'information sur l'école dans la société du numérique | *« Donner à nos enfants la clé de leur vie numérique »*

Déc. 2018 : rapporteur de la loi contre la manipulation de l'information | *prévoit le renforcement de l'éducation aux médias et à l'information*

Juin 2020 : adoption de la loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet | *renforce la prévention de la diffusion de contenus haineux et l'éfficacité de la réponse pénale*

Juil. 2020 : adoption de la loi contre les violences conjugales | *comporte des mesures qui renforcent la protection des mineurs face à la pornographie*

Oct. 2020 : auteur et rapporteur de la loi protégeant les enfants influenceurs | *encadre l'exploitation commerciale de l'image des enfants de moins de seize ans*

Mars 2021 : publication dans *La Croix* d'une tribune en faveur du contrôle parental | *« Le contrôle parental sur Internet doit s'exercer à 100 % »*

Nov. 2021 : dépôt d'une proposition de loi sur le contrôle parental | *prévoit de rendre le contrôle parental obligatoire pour les moins de seize ans*

Nos enfants sont exposés de plus en plus tôt à des contenus inappropriés.

L'âge moyen estimé du 1er visionnage d'une vidéo pornographique est de 10 ans

Aujourd'hui l'âge moyen estimé du premier visionnage d'une vidéo pornographique est de 10 ans. Il ne s'agit bien évidemment pas d'interdire l'espace numérique à nos jeunes, mais de les protéger des contenus choquants auxquels ils ont aujourd'hui trop facilement accès.

4 terminaux sur 10 seulement sont protégés par un contrôle parental, souvent dans les milieux les plus favorisés

Le contrôle parental ne peut pas être la réponse miracle. Il ne remplacera jamais le rôle des parents dans le dialogue et la compréhension à l'égard de leurs enfants, mais il est néanmoins un outil précieux pour les parents et doit devenir une étape incontournable pour les utilisateurs.

→ J'ai décidé de déposer une proposition de loi pour favoriser l'utilisation du contrôle parental

C'est pourquoi j'ai décidé de déposer une proposition de loi visant à rendre la préinstallation du contrôle parental obligatoire sur les terminaux connectés et mettre les parents dans une position de choisir.

Après de nombreux échanges avec les acteurs économiques et de la protection de l'enfance, j'en suis arrivé à la conclusion suivante : il est nécessaire d'activer ou d'installer par défaut le contrôle parental. Cela serait l'occasion de remettre de l'humain, d'alerter les parents et d'encourager au dialogue sur des sujets aussi sensibles que la pornographie, le harcèlement, ou encore l'enfermement algorithmique qui menace la liberté de conscience.

Extrait de ma tribune « Le contrôle parental sur Internet doit s'exercer à 100 % », parue dans le journal La Croix, le 31 mars 2021

Proposition de loi visant à encourager l'usage du contrôle parental sur certains équipements et services vendus en France et permettant d'accéder à Internet

Article 1er

Après l'article L. 34-9-2 du code des postes et des communications électroniques, il est inséré un article L. 34-9-3 ainsi rédigé :

« Les équipements terminaux permettant l'accès à des services de communication au public en ligne sont équipés d'un dispositif aisément accessible permettant de restreindre ou de contrôler l'accès de personnes mineures à des services et contenus susceptibles de porter atteinte à leur intégrité morale ou physique, dont l'activation est proposée à l'utilisateur lors de leur première mise en service.

« Les fabricants s'assurent et certifient, lorsqu'ils mettent leurs terminaux sur le marché, qu'ils intègrent un tel dispositif.

« Les distributeurs vérifient que le produit est certifié par le fabricant conformément à l'alinéa précédent.

« Les modalités d'application du présent article, y compris les fonctionnalités minimales et les caractéristiques techniques auxquelles le dispositif mentionné au premier alinéa répond, sont prévues par décret. »

Prévoit l'obligation pour les fabricants d'installer un système de contrôle parental et de proposer à l'utilisateur son activation lors de la première mise en service de l'appareil. Le fabricant certifie qu'il a rempli son obligation, le distributeur ayant ensuite pour rôle de vérifier l'existence de ladite certification.

Article 2

L'article L. 43 du code des postes et des communications électroniques est ainsi modifié :

1° Au quatrième alinéa du I, les mots : « à l'article L. 34-9 » sont remplacés par les mots « aux articles L. 34-9 et L. 34-9-3. » ;

2° Au premier alinéa du II, les mots : « à l'article L. 34-9 » sont remplacés par les mots « aux articles L. 34-9 et L. 34-9-3. » ;

3° Au premier et à l'avant-dernier alinéas du II bis, les mots : « à l'article L. 34-9 » sont remplacés par les mots « aux articles L. 34-9 et L. 34-9-3. ».

Charge l'agence nationale des fréquences (ANFR), déjà en charge du contrôle de la mise sur le marché des équipements, du contrôle du respect par le fabricant et le distributeur des obligations mentionnées à l'article précédent.

Article 3

Le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique est ainsi modifié :

1° Après le mot : « moyens », sont insérés les mots : « sans surcoût »;

2° L'alinéa est complété par la phrase suivante : « Un décret précise les fonctionnalités minimales et les caractéristiques techniques auxquelles ces moyens répondent. »

Harmonise les fonctionnalités et les caractéristiques des outils de contrôle parental proposés par les fournisseurs d'accès à internet, afin de garantir un même standard de qualité à tous. Prévoit que ces outils seront fournis à titre gratuit.

jeprotegemonenfant.gouv.fr

En attendant l'adoption de cette proposition de loi, voici un site destiné aux parents qui propose un certain nombre d'outils pour protéger les enfants et une aide pour les mettre en place.

Notre prochain rendez-vous

CONFÉRENCE DÉBAT

à l'invitation de :

Bruno STUDER, *député du Bas-Rhin*
Pierre PERRIN, *maire de Souffelweyersheim*
Danielle DAMBACH, *maire de Schiltigheim*
Jean-Louis HOERLE, *maire de Bischheim*
Vincent DEBES, *maire de Hoenheim*
Georges SCHULER, *maire de Reichstett*

Lutte contre les violences conjugales : situation locale et perspectives

Avec la participation de :

M. Thierry GHERA,
Président du tribunal judiciaire de Strasbourg

CG Laurent TARASCO,
Directeur départemental de la sécurité publique du Bas-Rhin

Mme Geneviève LOUISADAT,
Présidente de SOS femmes solidarité 67

Mme Anna MATTEOLI,
Directrice du CIDFF du Bas-Rhin

Général Jude VINOT,
Commandant du groupement de gendarmerie du Bas-Rhin

M. Thomas RESCH,
Directeur du centre de suivi et de prise en charge des auteurs

Jeudi 25 novembre 2021 à 20h00

Espace des 7 Arpents à SOUFFELWEYERSHEIM
Pour votre sécurité le pass sanitaire sera demandé

À l'occasion de la journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, j'organiserai une 3e conférence-débat sur ce sujet, pour un échange avec la police et la gendarmerie, des associations, la préfecture et la justice. Ce sera la 90e réunion publique organisée depuis 2017.

Les 2 ans du Grenelle des violences conjugales, début septembre, ont été l'occasion de nouvelles annonces : parce qu'une victime de violences conjugales, c'est une victime de trop, nous ne relâcherons pas notre action.

Vous trouverez ci-contre un premier bilan des actions menées, auquel il faut ajouter **414 mesures d'équipement d'un bracelet anti-rapprochement** prononcées depuis le début de cette année, ainsi que la création en France de **16 centres de prise en charge des auteurs, dont un à Strasbourg**.

4 lois votées depuis 2017 pour protéger **les femmes victimes de violences**

+ 60 %
de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences depuis 2017

Budget du ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes **multiplié par 2** durant le quinquennat

3 000 **téléphones grave danger** déployés d'ici novembre 2021

88 286
POLICIERS ET GENDARMES ONT REÇU UNE FORMATION POUR UN MEILLEUR ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE **3919***
*Appel anonyme et gratuit.
stop-violences-femmes.gouv.fr

> Suivez votre député

#CIRCO6703
#AfCultAN

14 rue du Brochet
67300 Schiltigheim

tél. 03 88 04 20 73
contact@brunostuder.fr

www.brunostuder.fr